

**Séminaire organisé par INGEFIB CONSEIL**  
**Du 29 au 31 juillet 2013 à Ouagadougou sous le**  
**thème: "L'analyse du risque juridique à la lumière de la**  
**Jurisprudence bancaire"**

## **I – CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS**

Le développement de l'activité commerciale et partant de l'activité bancaire s'est traduit par un accroissement du risque vis-à-vis des Banques et Etablissements financiers.

Il s'en suit une fréquence de plus en plus élevée de contentieux impliquant les banques et les établissements financiers et conséquemment, des condamnations des banques de plus en plus lourdes, entraînant des fois des réactions très médiatisées.

Ces réactions souvent tendent à présenter les banques ou leurs contradicteurs en victimes d'un système judiciaire qui ne les comprend pas.

Par ailleurs, certaines de ces réactions ont peut-être indigné certains praticiens de droit ou de l'activité bancaire.

Cette réalité donne à un séminaire sur « **L'analyse du risque juridique à la lumière de la jurisprudence bancaire** » tout son sens et c'est dans ce contexte que doit se situer le séminaire organisé sur cette problématique à l'attention du public privilégié et intéressé.

## **II - OBJECTIFS DU SEMINAIRE**

### **II.1: Objectif général**

Les objectifs généraux recherchés s'inscrivent dans la dynamique d'une contribution à la formation continue de ces acteurs. Cet atelier offre aux participants l'opportunité d'acquérir une meilleure maîtrise des grands principes et règles qui régissent la problématique du risque juridique et la responsabilité du Banquier. Il constitue un cadre d'analyse objective de certaines grandes décisions, afin de mieux appréhender les motivations des juges dans l'appréciation des responsabilités mises en cause.

### **II.2 Objectif spécifique**

Ils visent, dans le cadre des échanges au cours de la formation, à permettre aux différents acteurs de se comprendre mutuellement : aux juges de comprendre les préoccupations des banques, et aux banques de saisir les motivations des décisions pour une meilleure lecture de la théorie et de la pratique bancaire.

Les praticiens du droit pourront mieux approfondir les questions juridiques, et les responsables et juristes de banque, mieux saisir la combinaison droit bancaire et règles de procédure judiciaire. Le séminaire sera l'occasion de tirer les leçons nécessaires à une meilleure application des règles objets de décisions de condamnation. Il s'agira également d'établir des statistiques sur la fréquence des contentieux bancaires, permettant ainsi aux participants de revoir leur technique de prévention de risque en conséquence.

Il sera également un cadre d'échanges permettant d'enlever aux critiques sur les contentieux bancaires tout caractère subjectif et offrir plus de sérénité aux différents acteurs.

### **III – LE PUBLIC CIBLE**

Ce séminaire est organisé à l'attention des magistrats, des responsables/juristes de banque, des avocats, des juristes d'affaires, des auxiliaires de justice, des chargés de clientèle, des clients/partenaires des banques et toute personne susceptible de faire naître le risque juridique. Le public cible se trouve au cœur de la matière.

### **IV : L'ANIMATION**

#### **IV.1 : Le cabinet organisateur**

Le séminaire est organisé par INGEFIB CONSEIL, cabinet de consultation ayant 6 ans d'expérience dans le domaine des Etudes , Conseil, Formation et Recrutement en faveur des Banques, IMF, Entreprises et Organisations. Le Cabinet est sis à 10 BP 13207 Ouagadougou 10/ tel. 00226 78 93 63 95/70 24 84 90. La promotrice est juriste en Droit des Affaires, Juriste de Banque, diplômée d'ITB, membre de l'AJBEF, de L'ADITB, ayant occupé plusieurs postes de responsabilité en Banque et totalisant une vingtaine d'année d'expérience en matière bancaire (Contentieux, Recouvrement de créances, Opérations.....etc)

#### **IV.2:Les animateurs**

La formation est assurée par deux formateurs spécialisés en droit des sociétés et en droit bancaire:

- ✓ Un haut magistrat de la Cour de cassation, spécialiste des questions des recouvrements des créances et des procédures de saisies, Formateur des formateurs à l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) au Benin.
- ✓ Un avocat près les cours et tribunaux du Burkina Faso, expert en droit OHADA et bancaire dont le cabinet s'est spécialisé dans le contentieux bancaire.

## **V –LA METHODOLOGIE**

Ce séminaire sera assuré selon une approche participative basée sur des apports théoriques et pratiques, des études de cas et des échanges d'expérience entre participants. Il s'agit de mettre à l'analyse théorique certaines règles appliquées dans certaines décisions judiciaires identifiées. Tous les documents nécessaires seront fournis, notamment des jugements, des arrêts, aussi bien de la jurisprudence nationale qu'étrangère permettant un éclairage sur les motivations des décisions de justice mettant en cause les Banques et leurs contradicteurs.

## **PLAN DE COMMUNICATION**

### **❖ SOMMAIRE**

#### **I – LES RISQUES RECURRENTS**

- ✓ **Risques liés à l'ouverture de crédit**
- ✓ **Risques liés à la gestion de comptes**
- ✓ **Risques liés à l'exécution des saisis (Tiers saisis)**
- ✓ **Risques liées aux sûretés et financement des marchés publics**

#### **II – QUELLES LECONS TIRER DE LA JURISPRUDENCE BANCAIRE?**

- **L'élaboration des conventions de comptes courants**
- **La pratique de consolidation de crédit**
- **La tenue des comptes**

### **❖ CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**